

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-20 pourra avoir une incidence sur les domaines tels que les soins de santé, la garde d'enfants, les prestations d'aide sociale, les impôts, les subventions tenant lieu d'impôt versées aux municipalités et les subventions versées aux autochtones et ainsi de suite.

Les agriculteurs seront touchés du fait que l'assurance-récolte pourra être réduite. Les étudiants qui font des études supérieures seront aussi tout particulièrement touchés. La possibilité existe que ces transferts soient coupés, ce qui aura une incidence sur les services aux jeunes contrevenants. Les programmes d'aide juridique pourraient aussi être touchés, ainsi que les subventions aux provinces, aux municipalités au titre des transports. Ce domaine me préoccupe beaucoup, car les ressources accordées pour l'exploitation des aéroports pourraient fort bien s'en ressentir.

L'aéroport de Charlo, qui se trouve dans ma circonscription, éprouve un besoin constant de financement et il ne peut se permettre de compressions.

Par ailleurs, les dispositions du projet de loi C-20 concernant l'assurance-chômage contredisent carrément l'engagement que le gouvernement avait donné d'aider au financement du programme en période difficile.

[Traduction]

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui, ce soir et probablement demain, est très complexe et très formelle, mais il a des conséquences dévastatrices pour tout le Canada, et en particulier, les régions du pays.

Le projet de loi C-20 vise à mettre en oeuvre quatre initiatives présentées dans le budget fédéral du mois de février 1991. Je n'ai pas besoin de dire ce que les Canadiens pensent de ce budget. L'un des changements les plus importants prévoit des modifications à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Ces modifications auraient pour effet de prolonger le plafonnement du financement des programmes établis, c'est-à-dire les transferts aux provinces.

Une autre modification proposée aurait pour effet d'augmenter sensiblement le montant des cotisations d'assurance-chômage, tant pour les employés que pour les employeurs. Les deux autres modifications prévoient le plafonnement des indemnités annuelles de session—ce qui ne pose aucun problème—ainsi que le maintien du gel des subventions fiscales aux provinces à l'égard du revenu des entreprises d'utilité publique.

Je pense sincèrement qu'une forte présence fédérale s'impose en ce qui a trait à notre régime de santé, et je pense que, pour assurer cette présence, il faut un engage-

ment financier solide de la part du gouvernement. Or, ce n'est pas ce qui fait le projet de loi C-20. Cette mesure législative place les provinces dans une situation très difficile. On leur accorde deux possibilités: soit augmenter les impôts—et je peux vous assurer dès maintenant que les contribuables sont déjà imposés à leur maximum, tant au niveau fédéral que provincial—, soit réduire les services et programmes. À mon avis, c'est tout simplement inacceptable.

Ce projet de loi est une attaque contre le régime d'assurance-maladie. C'est aussi une attaque contre l'enseignement postsecondaire. Cette mesure législative a pour effet de retenir les transferts aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis, ce qui mine la Loi canadienne sur la santé, mais elle touche aussi l'enseignement.

Si vous me le permettez, j'aimerais prendre quelques minutes pour discuter de la question de l'enseignement. En ce qui a trait à ce secteur, le gouvernement s'est surtout contenté de belles paroles—il s'est surtout occupé de relations publiques, annonçant la création de beaux programmes, à grand renfort de belles paroles. Toutefois, si l'on regarde les faits, nous constatons que le programme de prêts aux étudiants doit faire l'objet d'une révision complète au Canada. Les sommes affectées à ces programmes n'ont pas été augmentées depuis 1984. En fait, le gouvernement a même imposé une taxe administrative de 3 p. 100 sur les prêts consentis aux étudiants. C'est tout à fait honteux. Le gouvernement s'en prend à des personnes qui n'ont tout simplement pas les moyens de payer une telle taxe.

À titre de porte-parole en matière de communications et de culture, je me dois de mentionner que c'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un gouvernement taxe le savoir. Le premier ministre a déclaré à la Chambre que nous voulions valoriser le savoir. En fait, le gouvernement fait le contraire en imposant la TPS sur les livres et les revues. Cette mesure est contraire à la volonté du premier ministre. Par conséquent, je pense que celui-ci devrait peut-être revoir certaines politiques pertinentes.

Je voudrais aussi dire un mot sur le secteur du transport. Comment le transport. . .

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Un moment, s'il vous plaît! Je regrette d'interrompre l'orateur, mais j'appelle à la collaboration d'un peu tout le monde. J'ai de la misère à entendre l'orateur et j'imagine que les auditeurs peuvent également éprouver une certaine difficulté. Alors, j'en appelle à la collaboration de tout le monde. L'honorable député de Restigouche—Chaleur a la parole.